

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), , K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, , E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERLAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 6

Votants : 52

Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents : .

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Syndicat des Eaux de la Basse d'Ardèche. Désignation des délégués.

La CCBA exerçant la compétence SPANC, elle doit assurer la représentation substitution des communes ayant délégué au SEBA la compétence eau et assainissement.

Cela concerne les communes de : Labégude, Saint-Andéol-de-Vals, Saint-Julien-du-Serre, Saint-Privat, Ucel et Vals-les-Bains, Lachapelle-sous-Aubenas et Vinezac. Par ailleurs, le SEBA exerce la compétence optionnelle SPANC pour les communes d'Ailhon, Fons, Lentillères et Mercuer.

Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants de la CCBA au SEBA désignés parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux conformément à l'article L5711-1 (3^{ème} alinéa).

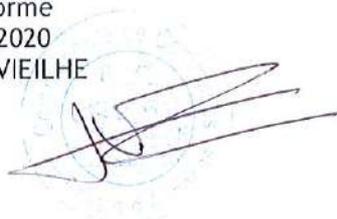
L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Nombre de votants : 52 | Bulletins nuls : 8 | Suffrages exprimés : 44 | Majorité : 23

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1^{er} tour, pour représenter la CCBA :

DELEGUES	PRENOM	NOM	DELEGUES	PRENOM	NOM
Titulaire	Joël	BOYER	Suppléant	Jacky	SOUBEYRAND
Titulaire	Cyril	GROS	Suppléant		

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200730-DEL30072020-21-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020